

## Déclaration liminaire SNUDI FO 49 lors de la CAPD du 14 mars 2019

Monsieur le Directeur Académique,

Le SNUDI FO 49 tient d'abord à revenir sur la question des évaluations CP puisque la pression sur les collègues est encore importante dans certaines circonscriptions.

Le Décret n°90-680 du 1er août 1990 relatif au **Statut** particulier des professeurs des écoles précise dans son article 2 «Les professeurs des écoles (…) procèdent à une évaluation permanente du travail des élèves.» Et cette évaluation des élèves s'opère dans le cadre réglementaire du respect de la **liberté pédagogique** (Article L912-1-1 du Code de l'éducation).

Il ne peut donc y avoir d'obligation d'utiliser les évaluations nationales CP, qui ne peuvent par conséquent qu'être des outils, parmi d'autres, mis à disposition des collègues. Il n'y a d'ailleurs aucun texte réglementaire rendant obligatoire le passage, la correction et l'encodage des résultats de ces évaluations dites nationales. Fort heureusement, il n'existe pas dans notre fonction publique républicaine d'obligation réglementaire qui ne fasse l'objet d'aucun texte. Il est aussi indispensable de rappeler que les Professeurs des Ecoles ne sont pas régis par le principe de la lettre de mission qui permet à l'autorité hiérarchique d'imposer ses desiderata. Ils relèvent du Statut particulier des PE (décret 90-680) qui fixe leurs droits et obligations en heures hebdomadaires de service dont une partie est annualisée (108 heures).

La liberté pédagogique des collègues doit donc être respectée et ne doit souffrir d'aucune pression. Il relève tout à fait des prérogatives de notre hiérarchie de proposer aux collègues d'utiliser les évaluations nationales, mais en aucun cas de leur imposer. Ceux-ci étant tout à fait en droit de ne pas suivre les préconisations en la matière.

L'avancement est à l'ordre du jour de cette CAPD. Le SNUDI-FO rappellera simplement ici sa demande d'abandon de PPCR, protocole que FO n'a pas signé, source d'arbitraire et de division entre les personnels, à l'origine de la dégradation de la situation en matière de déroulement de carrière.

Enfin, le SNUDI FO 49 tient a vous faire connaître succinctement son point de vue sur le projet de loi "Ecole de la confiance" adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 19 février 2019. Il s'agit d'un texte de loi qui va dans le même sens que la transformation voulue de la fonction publique... Jardins d'enfants municipaux, élargissement du financement des écoles privées avec les fonds public, Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux sous l'autorité d'un chef d'établissement mis sous tutelle des collectivités territoriales, disparition de la fonction de directeur d'école, disparition des entités administratives écoles, financement des EPLEI par des entreprises ou des associations... tout va dans le sens de la casse du statut de fonctionnaire d'Etat, dans le sens de la territorialisation poussée à son terme, dans le sens de la privatisation de l'Education Nationale...

Alors que la colère gronde depuis 4 mois dans le pays, le gouvernement s'attaque aux enseignants, à l'Ecole de la République et donc à ses élèves... Salaires, assurance-chômage, services publics, loi sur l'Ecole de la confiance", retraites... Jusqu'où croit-il encore pouvoir aller? Quand, les revendications des collègues et des salariés de ce pays, portées pourtant clairement par leurs organisations syndicales dans les instances à tous les niveaux seront-elles entendues? Comme a pu l'illustrer encore hier le groupe de travail sur le mouvement des professeurs des écoles 2019, aucune négociation n'est possible tant que le cadre prédéfini de toute discussion est la seule volonté gouvernementale ...

Pour la grande majorité des salariés de ce pays, la coupe est pleine... Et pour défendre l'Ecole publique, l'ensemble des services publics, les salaires et les retraites, ainsi que leur liberté d'expression, les enseignants seront en grève le 19 mars aux côtés des autres salariés. La grève s'annonce importante dans les écoles. FO s'en félicite car pour nous, il n'y a plus d'autres choix que le rapport de force pour se faire entendre et la question du blocage de l'économie par la grève doit désormais se poser partout dans les entreprises, les services et les administrations.